



Conférence des ministres des Mines de 2003

Plan d'action 2003

L'esprit de collaboration et de communication qui s'est dégagé des récentes conférences des ministres des Mines a réellement culminé lors de la conférence d'Halifax. En effet, celle-ci s'est tenue en dépit des conditions difficiles résultant du passage de l'ouragan Juan.

Les ministres ont été impressionnés par les présentations des associations, bien articulées dans les circonstances, par les sommaires traitant de la situation de l'industrie et par la force des arguments favorisant le maintien d'un appui à cet important moteur économique au Canada. Ils ont trouvé particulièrement encourageant le fait que des signes avant-coureurs, tels l'amélioration des prix de certains produits, de même que les mesures de support instaurées récemment, notamment le crédit d'impôt à l'investissement dans l'exploration (CIIE), donnent déjà des résultats positifs. Ainsi, il est permis d'espérer que ces résultats soient précurseurs d'une reprise soutenue dans un avenir prochain.

Les associations ont fait part de leurs inquiétudes à l'égard de certains aspects de la compétitivité internationale du régime fiscal et de la politique du Canada, particulièrement en ce qui concerne des éléments de la politique fiscale, des changements climatiques, de la réglementation des valeurs mobilières, de la mobilité du statut professionnel des géologues et des crédits alloués au financement des activités géoscientifiques. Les ministres ont reconnu les progrès réalisés dans ces domaines et la nécessité d'examiner des mesures supplémentaires afin de veiller à ce que l'industrie canadienne demeure compétitive sur la scène internationale.

Les ministres ont étudié tant les préoccupations expressément soulevées par les représentants de l'industrie et les parties intéressées lors de la réunion que les présentations découlant des activités prévues au Plan d'action 2002. Les ministres ont convenu d'accorder la priorité aux domaines suivants :

- politique budgétaire et fiscale;
- sites miniers abandonnés;

- partenariats entre les Autochtones et l'industrie;
- croissance et diversification de l'industrie du diamant;
- stratégies coopératives de cartographie géoscientifique.

Politique budgétaire et fiscale

Les ministres provinciaux et territoriaux ont dit craindre que des changements apportés récemment au régime fédéral d'impôt sur le revenu puissent avoir un impact négatif sur la viabilité de certains projets miniers. Les ministres ont mentionné tout particulièrement l'élimination progressive sur cinq ans de la déduction relative aux ressources, parallèlement à l'instauration progressive de la réduction du taux d'imposition des sociétés pour les industries des ressources et à la déductibilité des impôts miniers provinciaux. Le ministre des Ressources naturelles du Canada transmettra cette préoccupation à son collègue, le ministre des Finances. Les ministres provinciaux et territoriaux se sont engagés à informer les ministres des Finances de leur gouvernement respectif de la nécessité d'examiner leur propre structure fiscale dans le contexte du changement mis en place par le gouvernement fédéral, afin de prévenir toute augmentation ou diminution fortuite de l'impôt provincial ou territorial à payer.

Les ministres se sont dits satisfaits de l'efficacité du CIIE et ont appuyé la décision du gouvernement fédéral de prolonger le programme jusqu'à la fin de 2004 et de donner aux compagnies jusqu'à la fin de 2005 pour dépenser les fonds levés en 2004. Les ministres ont néanmoins souligné que la reprise des investissements dans l'exploration est encore bien fragile et qu'elle pourrait être ralentie si l'encouragement à l'investissement dans ce secteur n'est pas maintenu. Les ministres provinciaux

et territoriaux ont avalisé la proposition de l'industrie de prolonger le CIIE pour une période supplémentaire de trois ans. Le ministre des Ressources naturelles du Canada informera son collègue, le ministre des Finances, de leur recommandation de prolonger le programme pour une période supplémentaire de trois ans. Les ministres provinciaux et territoriaux se sont engagés à informer leur ministre des Finances respectif de l'intérêt d'harmoniser les programmes de crédit d'impôt provincial ou territorial avec le programme fédéral, le cas échéant.

Les ministres ont demandé au Groupe de travail sur la fiscalité du GTIGIM de poursuivre ses travaux durant une année supplémentaire, afin de terminer son évaluation de l'efficacité du CIIE et des programmes provinciaux connexes, d'examiner les dépenses et de déterminer lesquelles sont des frais d'exploration au Canada, et d'analyser l'impact sur l'industrie minière des changements apportés récemment à la loi fédérale de l'impôt sur le revenu.

Restauration des sites miniers abandonnés

Les ministres ont réitéré leur ferme appui à l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) et se sont dits heureux des progrès réalisés par le comité consultatif et les groupes de travail. Les ministres et les représentants des parties intéressées étaient d'avis que les travaux faits à ce jour permettent d'établir de solides fondements pour poursuivre la mise en oeuvre de cette initiative et ils appuyaient les principales idées maîtresses du plan d'action recommandé par le comité consultatif. Les ministres ont convenu de continuer d'appuyer le processus entourant l'INMOA dans la mesure où les ressources humaines et financières le permettront et ils ont demandé au comité de consultation



et aux groupes de travail de prendre immédiatement les mesures suivantes :

1. élaborer un cadre stratégique pour l'établissement des normes de restauration des sites;
2. élaborer une entente type d'arrangements intergouvernementaux de partage des coûts afin de procéder à la restauration des sites prioritaires;
3. achever les lignes directrices s'appliquant à l'examen de la législation des divers gouvernements aux plans de la collaboration, à la responsabilité et au financement, afin de s'assurer que les approches sont uniformes, prévisibles, transparentes, concertées et efficaces;
4. établir des lignes directrices pour faciliter et coordonner la restauration volontaire des sites;
5. établir des lignes directrices pour l'évaluation et l'ordre prioritaire des sites.

Les ministres ont convenu qu'après l'exécution des cinq premiers éléments du plan d'action, les étapes de la mise en oeuvre, qui prendront fin en 2007 ou plus tard, comprendront ces activités :

6. mettre en oeuvre un cadre législatif/stratégique à la suite de l'examen complet de la législation;
7. élaborer des instruments/processus permanents permettant le transfert de la technologie et la mise en commun des meilleures pratiques.

Les ministres ont demandé que les progrès réalisés en vue de la mise en oeuvre du plan d'action leur soient communiqués à la Conférence de 2004.

Partenariats entre les Autochtones et l'industrie

Les ministres ont convenu que la Conférence des ministres des Mines de 2004 sera l'hôte d'une vaste table ronde sur les progrès accomplis en matière d'accroissement de la participation des Autochtones aux activités liées aux minéraux et aux métaux et sur les prochaines étapes à franchir pour augmenter cette participation.

Croissance et diversification de l'industrie du diamant

Les ministres se sont réjouis du succès remporté par la première table ronde nationale sur l'industrie du diamant au Canada, qui a eu lieu à Edmonton. La discussion a surtout porté sur la nécessité de maximiser les retombées pour la population canadienne à toutes les étapes de l'industrie émergente du diamant au Canada.

Le gouvernement fédéral a souligné le rôle qu'il a joué dans la mise en production des mines de diamants existantes et convenu que les administrations et les ordres de gouvernement doivent travailler ensemble, plutôt que séparément, à l'amélioration de la situation du diamant canadien sur le marché mondial. Les ministres provinciaux et territoriaux ont demandé que les études fédérales sur le sujet soient coordonnées avec la Stratégie pancanadienne du diamant, afin que l'industrie du diamant au Canada soit dynamique, compétitive et bénéfique à toute la population du pays.

Les ministres provinciaux et territoriaux ont annoncé le processus qui leur permettra de diriger l'élaboration de la Stratégie pancanadienne du diamant conformément à la requête des premiers ministres. Les ministres ont approuvé et diffusé le mandat, le plan de travail et le document intitulé *Towards a National Diamond Strategy* (Vers une stratégie pancanadienne du diamant). La Stratégie, qui sera formulée en consultation avec toutes les parties intéressées, visera toute une gamme d'enjeux répartis dans sept secteurs :

exploration dans le secteur du diamant, extraction minière du diamant, diamants bruts, diamants polis, bijouterie, vente au détail et industrie touristique liée au diamant.

Les ministres provinciaux et territoriaux ont prescrit la formation d'un Comité de la Stratégie pancanadienne du diamant. Ce comité regroupera des représentants de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés. Ses travaux seront facilités par le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique des Territoires du Nord-Ouest et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec. Le Comité aura pour mandat d'élaborer un plan d'action en vue de la formulation d'une stratégie pancanadienne du diamant qui maximisera, pour la population canadienne, les avantages tirés de toutes les étapes de l'industrie émergente du diamant au Canada. Les ministres ont demandé que ce comité leur présente, à leur conférence de 2004, des recommandations précises, des actions à mettre en oeuvre et leurs retombées prévues.

Stratégies coopératives de cartographie géoscientifique

Les ministres ont convenu, avec les parties intéressées de l'industrie, de l'importance de la base de données géoscientifiques pancanadienne afin d'assurer la compétitivité mondiale du Canada en matière d'investissements en exploration et ont reconnu que les géosciences ont leur place dans le programme de stimulation de l'innovation pour l'industrie minérale. Les ministres ont aussi reconnu que des stratégies à long terme sont nécessaires pour assurer le financement des activités géoscientifiques dans leurs administrations respectives et qu'un plan stratégique à long terme s'impose pour assurer ce financement. Les ministres ont donc demandé au Comité national des commissions géologiques de terminer prioritairement le plan de mise en oeuvre des Stratégies coopératives de cartographie géoscientifique au Canada.

Réunion de l'an prochain à Iqaluit

Les ministres ont accepté l'invitation faite au nom du ministre du Nunavut, Olayuk Akesuk, de tenir leur 61^e Conférence annuelle à Iqaluit, en juillet 2004.

